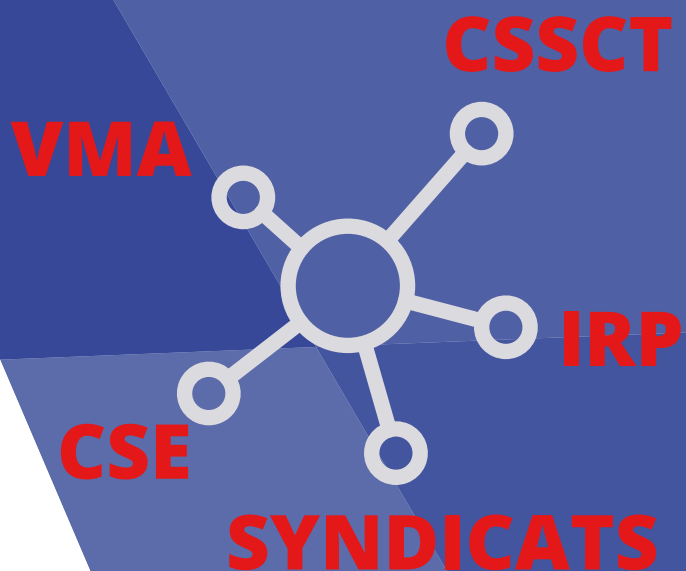


# VOS DROITS

À LA FORMATIONS  
CSE/CSSCT

PRÉROGATIVES

IRP,CSE,CSSCT,SYNDICATS



DES FORMATIONS PRATIQUES ISSUES D'EXPERTS DU CSE ET DES SYNDICATS

*Experts des représentants du personnel et des syndicats depuis 1976  
Présent à Paris et en Normandie, des services nationaux*

## QUELLE FORMATION ET POUR QUI ?

### *CSE, CSSCT, titulaires, suppléants, Syndicats*

Les formations nécessaires à l'exercice de vos missions en matière économique et de santé, sécurité, et des conditions de travail (SSCT) sont ouvertes à l'ensemble des élus du CSE.

La formation économique est d'abord réservée aux membres titulaires du CSE, mais les membres suppléants et le représentant syndical au CSE peuvent également en bénéficier avec l'accord de la majorité des membres titulaires (art.L2315-63).

La formation SSCT est ouverte aussi bien aux membres titulaires qu'aux suppléants, à l'exception des représentants syndicaux au CSE, sauf accord plus favorable de l'employeur (art. L.2315-18 CT).

## QUI CHOISIT L'ORGANISME DE FORMATION ?

C'est vous, membres titulaires du CSE qui votez pour l'organisme de votre choix, l'employeur n'a pas à intervenir dans ce vote.

## QUI FINANCE ?

La formation CSSCT est financée à 100 % par l'employeur pour les entreprises d'au moins 50 salariés. La formation économique est imputée sur le budget de fonctionnement du CSE.

## QUELLE DURÉE ?

### *3 cas pour la formation CSSCT*

- 5 jours minimum lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel

*En cas de renouvellement*

- 3 jours minimum lors du renouvellement du mandat de la délégation du personnel quelle que soit la taille de l'entreprise
- 5 jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins 300 salariés

### *1 cas pour la formation économique*

- 5 jours minimum lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel

## LE TEMPS DE FORMATION ?

### *2 cas pour la prise en charge des heures de formation*

Le temps consacré à la formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. **Il n'est pas déduit des heures de délégation.**

- Soit sur le temps consacré à la formation du CSE ,
- Soit imputé sur la durée du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale.

## NOS FORMATIONS

### 3 types de formations

#### La formation du CSE, CSSCT

**Objectif:** Etre en capacité d'assurer sereinement la mission et les prérogatives d'élu (Droits & devoirs du CSE et CSSCT) ,

- Structure, organisation, fonctionnement et droit ...
- Développer une aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels, la capacité d'analyser les conditions de travail.
- Acquérir les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels, améliorer les conditions de travail.

#### La formation économique (en partenariat avec des experts financiers CSE) :

**Objectifs :** Etre en capacité d'assurer sereinement la mission d'élu du CSE, être en capacité de négocier avec votre direction sur la base d'informations financières et sociales, émettre des avis motivés.

- Structure, organisation, fonctionnement et droit du CSE
- Acquérir une connaissance pointue sur les attributions, le rôle et les droits des membres du CSE .
- Etre en capacité d'analyser la situation économique, financière et sociale de votre entreprise . Comprendre et analyser les documents financiers de votre employeur (CR,SIG,BILAN, autres)

*"Préparer et négocier des avancements avec votre employeur basés sur les informations économiques et sociales de votre employeur"*

#### La formation à la carte

**Objectif:** Adapter les modules de la formation à vos besoins spécifiques Particulièrement adapté aux élus et syndicats expérimentés qui souhaitent être formés sur des points spécifiques liés à leurs problématiques, sur demande.

**Quelques exemples:** La négociation collective, le droit disciplinaire, la prise de parole en publique ...

#### Modalités de formation :

- Dans votre entreprise
- En dehors de votre entreprise sur demande (salle de conférence, dans nos locaux, en croisière, à la montagne)
- Intra-inter entreprise

**Tarifs :** Conformes à la norme réglementaire, garanti sans surcout

